

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE
CONSERVATOIRE G.FAURE ET
L'ASSOCIATION FFEM

Service Culture - Conservatoire
N° 2017-D- 71

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président,
- VU, l'arrêté n°7 du 27 janvier 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Jacky BOUCHAUD, en tant que conseiller délégué, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention passée entre GrandAngoulême - Conservatoire Gabriel Fauré et l'association « FFEM » (Fédération française de l'enseignement musical, chorégraphique et théâtral), Maison des Associations 12ter place Garibaldi 06300 Nice pour la mise en œuvre d'un partenariat.

Article 2 – Le Conservatoire et l'association « FFEM » s'associent pour la tenue de l'assemblée générale et du congrès de la FFEM les 2 et 3 mars 2017.

Article 3 – Le Conservatoire met à disposition les différents lieux nécessaires à la manifestation et le personnel requis. La FFEM permet aux enseignants du Conservatoire de participer au congrès et d'assister à la conférence sur les enjeux de la voix dans l'enseignement artistique.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **16 mars 2017**
Publié ou notifié,
Le **16 mars 2017**